

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

--	--	--	--	--	--

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage

COMMUNE DE COURSON-MONTELOUP
ESSONNE

Objet du marché

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Lot N°

SOCIETE :

Marché sur appel d'offre ouvert,

Date du marché	Réservé pour la mention "nantissement"
Montant T.T.C. avec T.V.A à 19.60 %	

ACTE D'ENGAGEMENT**Maîtrise d'oeuvre**

SARL AEDIFICIO

Monsieur Stéphane BERHAULT - Architecte du Patrimoine -
11, rue du Général Pierre – 91540 MENNECY – Tél. : 01.60.77.16.60**Personne habilitée à donner les renseignements**Monsieur Stéphane BERHAULT
Architecte du Patrimoine

ACTE D'ENGAGEMENT**ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT**

Je soussigné,

NOM et PRENOM :**A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise :**

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à :

.....

.....

.....

Téléphone :/...../...../.....

Télécopie :/...../...../.....

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société : (1)

.....

.....

Au capital de :

Ayant son siège social à :

.....

.....

.....

Téléphone :/...../...../.....

Télécopie :/...../...../.....

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- N° d'identité d'établissement (SIRET) | | | | | | | | | | | | | | | |

- code d'activité économique principale (APE) :

- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (2) :

.....

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

(2) remplacer, s'il y a lieu, «registre du commerce et des sociétés» par «répertoire des métiers»

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) N° 1 de Septembre -96, et des documents qui y sont mentionnés ;

- et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles du Code des Marché Publics ;

m'engage sans réserve,

conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux du **lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me/nous lie que si l'acceptation m'est/nous est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation et rappelée en page de garde du C.C.A.P.

ARTICLE 2 : PRIX

2-1. Montant du marché

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'art. 3-4 du C.C.A.P.

Evaluation des travaux :

Les travaux seront rémunérés par application du prix global et forfaitaire pour un total de :

TRANCHE DE TRAVAUX	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Tranche unique			

TRANCHE UNIQUE

.....TTC Euros (en lettres)

2-2. Montant sous-traité

2-2.1. Montant sous-traité désigné au marché

2-2.2. Montant sous-traité envisagé

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j' envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l' agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant à la personne responsable du marché;

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant hors T.V.A.	Montant de la T.V.A.	Montant T.V.A. incluse
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Total

2-3. Créance présentée en nantissement ou cession

sans objet

ARTICLE 3 : DELAIS

Les délais d'exécution de l'ensemble des lots partent de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Je m'engage à maintenir sur le chantier tout l'effectif nécessaire à l'exécution des travaux dans le délai imposé et à ne pas interrompre les travaux, notamment pendant les périodes de congés payés.

ARTICLE 4 : PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- code banque code guichet cle
- à

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

L' entreprise désignée ci-avant :

a[] refuse de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5-2 du C.C.A.P.

b[] ne refuse pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5-2 du C.C.A.P.

c[] Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup des interdictions visées au 3 de l'article 50 du Code des Marchés Publics, sont jointes au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

à

le

mention manuscrite

"lu et approuvé"

signature de l'entrepreneur

.....

Acceptation du Maître d'ouvrage

à le

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le

L'entrepreneur

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché

signé le par l'entrepreneur destinataire.

le (date d'apposition de la signature ci-après)

Le mandataire du maître d'ouvrage

